

# CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

## Etat des travaux de la commission permanente « Prévention et repérage précoce »

*Pour l'Assemblée plénière du 21 juin 2017  
et présenté au Bureau du 14 juin 2017*



## Enjeux opérationnels

Aider à la mise en place des protocoles de prévention et à leur évaluation. Définir des indicateurs de vulnérabilité. Recenser et faire connaître les pratiques préventives.

## Actions opérationnelles :

*2 séances de la commission se sont d'ores et déjà tenues les 22 mars et 6 juin 2017.*

**1/ Action 1 : Proposer un socle commun de références dans le domaine de la prévention, en protection de l'enfance :**

↳ **1<sup>ère</sup> séance le 22 mars 2017 :**

### Résumé des échanges :

- Quel est le public « cible » de la prévention afin de construire des messages de prévention et des modalités de sensibilisation/d'information adapté ?
- Quels sont les champs et les acteurs de prévention concernés et comment améliorer la coordination et le continuum des actions ?
- Importance de la période périnatale et de l'adolescence

### Constats partagés :

- Principes/ moments incontournables de la prévention en protection de l'enfance : Nécessité de recenser des travaux ou recommandations réalisés sur ce sujet
- Facteurs de réussite des actions de prévention :
  - ↳ Assurer le continuum des actions de prévention en direction de l'enfant et de sa famille
  - ↳ Actions de prévention dans lesquelles les parents sont parties prenantes
- La période périnatale et l'adolescence sont des moments clés pour travailler la prévention

↳ **2<sup>e</sup> séance le 6 juin 2017 :**

### Résumé des échanges :

Audition de Martine Brousse, présidente de l'association La voix de l'enfant.

### Constat partagé :

- Nécessaire prévention en direction du grand public, des enfants (en cohérence avec l'article 1 de la loi du 14 mars 2016) et des professionnels

## Propositions de la commission approuvées par le Bureau du 14 juin 2017 :

- Travailler un socle commun de références en abordant la prévention en protection de l'enfance avec une entrée par « bénéficiaire » (d'une part les enfants par tranche d'âges : périnatalité, 0-6 ans, 6-12 ans, adolescents, et d'autre part les parents) et par champ/domaine.
- Mener une réflexion sur la prévention spécifique en direction des adolescents, la prévention sur les mises en danger des enfants (qui arrivent via les réseaux sociaux notamment : radicalisation, pornographie, prostitution...=> des réflexions sont déjà engagées sur ces sujets, un état des d'avancée de ces travaux sera réalisé lors de la séance de septembre 2017).

**Action 2 :** Proposer des outils d'aide à la mise en place des « protocoles de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille » (article D.112-3 à D.112-5 CASF) :

↳ **1<sup>ère</sup> séance le 22 mars 2017 :**

Résumé des échanges :

- Rappel du cadre et présentation des protocoles « prévention »
- Enjeux des protocoles rappelés par les membres de la commission :
  - ↳ Mettre en cohérence de tous les dispositifs de gouvernance/de partenariat existants (schémas, conventions, protocoles...)
  - ↳ Incarner les protocoles dans une pratique
  - ↳ Trouver une coordination validée par le Président du Conseil départemental afin de créer une culture commune
- Discussion autour du ciblage des actions et acteurs selon l'âge de l'enfant

Constats partagés :

- Diversité des actions et dispositifs de prévention
- Nécessité de prioriser des actions dans le cadre du protocole de prévention

↳ **2<sup>e</sup> séance le 6 juin 2017 :**

Action non abordée lors de la 2<sup>e</sup> séance de la commission. Sera travaillée lors des prochaines séances. **Les outils proposés découleront de ce qui aura été discuté et élaboré dans le cadre des 3 autres actions.**

#### **Proposition de la commission approuvée par le Bureau du 14 juin 2017 :**

Proposer des éléments de guidance pour l'élaboration des protocoles. Les actions pourraient notamment être prioritaires au regard :

- des besoins de l'enfant,
- de son âge,
- du territoire,
- de la population,
- des thématiques...

=> Avoir une vigilance particulière pour que les protocoles soient élaborés avec les autres schémas, notamment les schémas départementaux des services aux familles.

**Action 3 :** En s'appuyant sur la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance dirigée par Mme Marie-Paule Martin-Blachais, proposer des indicateurs de vulnérabilité (dans le cadre du repérage précoce) pouvant entraîner un danger ou un risque de danger pour un mineur :

↳ **1<sup>ère</sup> séance le 22 mars 2017 :**

Résumé des échanges :

- Il est nécessaire de disposer d'indicateurs de vulnérabilité, de clignotants afin d'intervenir le plus précocement possible.
- Rapport issu de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance : cf. par exemple en page 69 => 4 problématiques sur-représentées dans les familles de mineurs protégés susceptibles d'entraîner une altération significative de la sensibilité parentale :

- ↳ les troubles en santé mentale
- ↳ les addictions et toxicomanies
- ↳ les violences conjugales
- ↳ la déficience intellectuelle

Constats partagés :

- Nécessité d'intervenir le plus en amont possible car constat d'intervention parfois trop tardive en protection de l'enfance
- Nécessité d'identifier les indicateurs de vulnérabilité connus et de les faire connaître

↳ **2<sup>e</sup> séance le 6 juin 2017 :**

Résumé des échanges :

Audition réalisée : Présentation de la recherche Saint-Ex 2011-2017, portée par l'unité de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du CHU d'Angers, par le Dr Daniel Rousseau.

Constats partagés :

- Comment construire des dispositifs de prévention pertinents ?
- Comment disposer d'indicateurs permettant de comprendre la gravité des situations ?
- Prévention secondaire : quelles préconisations en termes de suivi médical de l'enfant ? S'appuyer sur l'existant (PMI, dispositions de la loi du 14 mars 2016...)

**Propositions de la commission approuvées par le Bureau du 14 juin 2017 :**

Sur la base de l'étude Saint-Ex, il est proposé de :

- ↳ étudier la proposition d'indicateurs de vulnérabilité suivants :
  - Déni de grossesse
  - Rupture de la courbe de poids de l'enfant (peut-être plutôt un signe d'alerte)
  - Mortalité dans la fratrie
  - Prématuration
  - Rétraction d'abandon
  - Immaturité des parents
- ↳ retenir comme indicateurs permettant de comprendre la gravité des situations et de ses conséquences pour l'enfance :
  - Intensité de l'exposition à la maltraitance
  - Durée de l'exposition à la maltraitance
  - Qualité de la réponse apportée par le dispositif de protection de l'enfance
- ↳ acter qu'il existe un seuil de gravité au-delà duquel les dégâts sont irréversibles
- ↳ étudier les pistes ci-dessous pour réduire le délai d'exposition :
  - certificat des 8 jours : volet social ?
  - formation au repérage
  - mise en place ou utilisation de "réseaux sentinelles"
  - rôle central du médecin de PMI
  - application plus rapide des décisions d'AEMO ou de placements

=> Les auditions se poursuivront lors des prochaines sessions : Audition prévue pour la séance du 20.09.17 : un service de PMI ayant mis en place des indicateurs de vulnérabilité.

#### Action 4 : Recenser et faire connaître des actions préventives inspirantes

↳ 1<sup>ère</sup> séance le 22 mars 2017 :

##### Résumé des échanges :

- Questionnements des membres de la commission :
  - ↳ A-t-on des retours des associations qui vont dans les écoles pour réaliser de la prévention, et notamment actions pour définir bientraitance ? Y-a-t-il un recensement des actions réalisées par les associations par l'EN ?
  - ↳ Quelles pratiques de prévention sur internet ?
- Focus sur des expériences de centres parentaux (Loire-Atlantique) et relais parentaux (Nantes et Saint-Nazaire)

Constats partagés : De nombreuses actions et dispositifs de prévention sont mises en place dans les départements. Nécessité de mieux connaître et donner à voir ces pratiques préventives pouvant être « inspirantes ».

↳ 2<sup>e</sup> séance le 6 juin 2017 :

Audition prévue (annulée) : Présentation de la Maison d'accueil de Jour Pain d'épices de l'association Caroline Binder à Logelbach (Haut-Rhin), par Maryse Brebion – Directrice du Pôle petite enfance => transmission des documents de présentation aux membres de la commission

##### **Propositions de la commission approuvée par le Bureau du 14 juin 2017 :**

- Réaliser des auditions en vue de recenser des actions de prévention inspirantes (sur la prise en charge parents-enfants, la question du handicap, l'accompagnement des professionnels, les actions en milieu scolaire, la prévention sur internet...).
- Transmettre par les membres de la commission de fiches de présentation des pratiques/dispositifs inspirants en ce domaine.

=> Audition prévue pour la prochaine séance de la commission le 20.09.17 : le dispositif PANJO => PANJO est un projet cherchant à renforcer les dispositifs de prévention précoce, en s'appuyant sur les visites à domicile des professionnels de PMI. Il vise la promotion de la santé maternelle et infantile et le soutien au développement des relations parents-enfants.

**Prochaine séance le mercredi 20 septembre 2017 à 14h – Salle 4232R**